

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

**MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT**N ° 1042**

présenté par

M. Dolez, M. Chassaigne, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho,
M. Charroux, Mme Fraysse et M. Sansu

ARTICLE 32

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement refusent le développement des Métropoles S'étant opposés à la création des métropoles dans le cadre de la loi de décembre 2010, parce qu'elles éloignent les lieux de décision des citoyens et mettent à mal les communes, c'est en cohérence qu'ils refusent leur développement. Aussi ils ne sauraient accepter que les départements et les régions puissent transférer une partie de leurs compétences aux métropoles.